



**◆ DEMANDE D'ATTRIBUTION DU SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT :
DECLARATION SUR L'HONNEUR**

En application du décret n° 86-167

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BENEFICIAIRE TITULAIRE/STAGIAIRE CONTRACTUEL

NOM : NOM DE JEUNE FILLE

PRENOM :

DOMICILE :

SERVICE :

SITUATION DE FAMILLE (cocher la case correspondante)

- | | | |
|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> marié(e) | <input type="checkbox"/> séparé(e) légalement | <input type="checkbox"/> séparé(e) de fait |
| <input type="checkbox"/> pacsé(e) | <input type="checkbox"/> divorcé(e) | <input type="checkbox"/> célibataire |
| <input type="checkbox"/> vie maritale | <input type="checkbox"/> veuf - veuve | <input type="checkbox"/> concubinage |

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT OU LE CONCUBIN

NOM : PRENOM :

DOMICILE (si différent de celui du bénéficiaire) :

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

.....

BENEFICIE-T-IL D'UN SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT DE LA PART DE SON EMPLOYEUR ?

oui non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS A CHARGE

NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTE ⁽¹⁾	DATE DE NAISSANCE	SITUATION ⁽²⁾

(1) : enfant légitime - enfant à charge du conjoint ou du concubin

(2) : écolier - étudiant - salarié dont la rémunération ne dépasse pas 55% du SMIC - apprenti - enfant de + 16 ans non scolarisé sans emploi (si l'agent bénéficie de prestations sociales de la CAF au titre dudit enfant : le supplément familial est maintenu sous réserve qu'une attestation de la CAF soit produite ; dans le cas contraire le supplément familial est suspendu).

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur que l'ensemble des renseignements indiqués sur le présent imprimé est bien exact et sincère.

Je m'engage par ailleurs à prévenir immédiatement la DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES de tout changement intervenant dans ma situation familiale et professionnelle susceptible de modifier mes droits au Supplément Familial de Traitement, sachant que toute déclaration inexacte de ma part m'exposerait au remboursement des sommes indûment perçues sans préjudice des poursuites pouvant en résulter.

Fait à le
Signature du bénéficiaire

Cette demande doit être retournée, dûment remplie, datée et signée accompagnée :

- D'une copie de l'extrait de jugement de divorce sur lequel apparaît la notion d'enfants à charge
- Pour tout changement de la situation familiale survenu depuis septembre 2013 - fournir photocopie livret de famille
- D'une attestation de non versement du SFT établie par l'employeur de votre conjoint ou concubin : cette attestation n'est nécessaire que si l'employeur est un établissement public ou une entreprise publique
- Certificat de scolarité pour les enfants âgés de 16 ans et jusqu'à 20 ans maximum.